

TALON DE RESERVATION A RETOURNER

pour le 7 Septembre 2026 dernier délai à

Mme. Denise FREY 27 Route Nationale - 67600 EBERSHEIM
Tél : 03 88 85 71 82 - @ : denisemossmann@numericable.fr

NOM : Prénom :

Adresse :

☎ : E. mail :

N° Carte d'Identité ou Passeport :

Date de délivrance :

Préfecture de délivrance :

Demande à participer au Marché aux Puces du 13 Sept 2026 et réserve

Nombre d'emplacement de 5 m : + m supplémentaire(s)

Pour un montant de : €

A régler par chèque bancaire libellé à l'ordre du Sport-Club Ebersheim.
(Joindre obligatoirement photocopie de la Carte d'Identité)

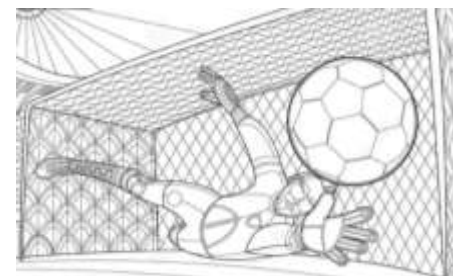
Nature du Stand :

Signature :

à EBERSHEIM



le SPORT-CLUB organise le :
Dimanche 13 Septembre 2026
aux abords du terrain de FOOTBALL



LES PUCES
du
SANGLIER

REGLEMENT

- 1- Marché réservé uniquement à la brocante, aux puces, à l'artisanat et aux friperies.
- 2- Toute déclaration et/ou vente frauduleuses seront sanctionnées.
- 3- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
- 4- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché aux puces.
- 5- Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite.
- 6- Les animaux doivent être tenus en laisse ou enfermés.
- 7- L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé **propre** et doit **impérativement** emporter ses poubelles et/ou invendus.
- 8- Les emplacements non réservés seront attribués au fur et à mesure des inscriptions. Les places non occupées à 8h seront redistribuées et non-remboursées.
- 9- Les stands de confiseries ne sont pas acceptés.
- 10- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement/annulation de dernière minute (quel qu'en soit le motif), de mauvaise météo ou autre.
- 11- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident survenant lors de la manifestation.
- 12- En cas de non-respect de ce règlement, l'association organisatrice est seule juge, et peut même procéder à l'exclusion, sans remboursement ni dédommagement aucun.
- 13- Toute réservation non accompagnée de son paiement et des documents attendus ne sera pas prise en compte.
- 14- Ce règlement a été déposé à la Mairie d'Ebersheim.

**Heures d'ouverture
de 6h à 18h**



**Possibilité de prendre
le petit déjeuner sur place**

**Toute la journée :
Petite restauration et buvette**



Photos non contractuelles

**PRIX DES EMPLACEMENTS :
15,- € les 5 m./l.
3,- € le mètre supplémentaire**